

26.05.2008 – 10:35 Uhr

L'USS demande un renforcement des bourses pour les apprenti(e)s !

Bern (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) soutient le projet d'accord intercantonal de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour l'harmonisation des régimes de bourses d'études. Il est plus que temps de fixer des standards minimaux valables dans tout le pays. Les différences de traitement entre les bénéficiaires de soutien aux études des différents cantons sont en effet choquantes et injustifiées.

Dans sa réponse à la consultation de la CDIP, l'USS pose notamment les revendications suivantes :

- Les bourses doivent être non seulement harmonisées, mais augmentées. En effet, les montants actuels sont souvent largement insuffisants et ne permettent pas une vraie démocratisation de la formation. Les barèmes prévus dans le projet de concordat restent inférieurs au minimum vital. L'USS pense que l'accès à la formation postobligatoire et tertiaire ne doit pas dépendre du porte-monnaie des personnes en formation ou de leurs parents, mais uniquement des capacités et projets personnels.
- Les bourses destinées aux apprenties et apprentis doivent être augmentées. Les bourses ne concernent en effet pas seulement les étudiant(e)s des hautes écoles et les gymnasien(ne)s. : en Suisse, près de 10'000 élèves d'écoles professionnelles à plein temps et 10'000 apprenti(e)s sont bénéficiaires de bourses. Celles-ci sont malheureusement indispensables, malgré le fait que la plupart des apprenti(e)s touchent un salaire : une enquête du syndicat Unia publiée le 22 mai a montré que 51,9 % des apprenti(e)s ne sont pas satisfaits de leur salaire et que 55 % pensent qu'il ne correspond pas au travail qu'ils effectuent. En moyenne, leur salaire ne couvre que 35 % de leurs dépenses. Dans ces conditions, nombreux sont les jeunes à préférer un travail à un apprentissage, même si cela hypothèque leurs futures chances sur le marché du travail. L'USS, dont les fédérations organisent près de 20'000 apprenti(e)s, revendique un droit à la formation professionnelle, qui ne peut devenir réalité que si les bourses sont suffisantes.
- Les bourses sont aussi importantes pour tous les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage et doivent patienter dans une «solution transitoire» (p. ex. 10ème année scolaire ou semestre de motivation). Plus de 20'000 jeunes sont concernés chaque année.
- L'USS s'oppose avec fermeté à tout remplacement des bourses par des prêts, quelle que soit la formation envisagée. Les prêts sont en effet contraires à l'égalité des chances, car les personnes en formation issues des milieux modestes doivent s'endetter pour se former. Or, l'endettement des jeunes prend des proportions inquiétantes. L'enquête d'Unia précédemment citée montre que plus de 12 % des apprenti(e)s sont endettés.

Contact:

Jean Christophe Schwaab (078 690 35 09), secrétaire central de l'USS en charge de la formation professionnelle, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.